



ATTESTATION DE CONFORMITE

POUR LES PRODUITS CONFORMES AU REFERENTIEL POUR LA PRODUCTION ECOLOGIQUE DE MICROALGUES D'EAU DOUCE OU SAUMATRE TERRESTRE ECOCERT France SAS

Atteste après inspection que les produits listés ci-dessous, produits et commercialisés sous la responsabilité de l'opérateur :

JOAN BENARD
Chemin de la Lecque
13760 Saint Cannat

sont produits, transformés et/ou exportés en conformité avec le référentiel pour la production écologique de micro algues d'eau douce ou saumâtre terrestre d'ECOCERT – version 2.2 du 19/04/2017.

L'opérateur se conforme à ces règles et a soumis les unités concernées au programme d'inspection.

Toute référence au mode de production écologique doit respecter les règles définies dans le référentiel. Toutes les règles d'étiquetage, telles que déterminées par le référentiel et par la réglementation générale doivent être respectées.

L'étiquetage des produits peut se référer à l'origine écologique et au contrôle d'ECOCERT selon les règles d'étiquetage d'ECOCERT comme suit :

"Contrôlé par ECOCERT selon le référentiel pour la production écologique de microalgues d'eau douce ou saumâtre terrestre "

Attestation # : 1

Date de début de validité : 15/07/2021

Date d'inspection : 22/11/2021

Date de fin de validité : 31/12/2022

Fait à l'Isle Jourdain le 24.03.2022

Le Directeur Général, ECOCERT SAS France

Thierry STOEDZEL

Référence	Produits
Selon Article ETI-1	Spiruline
Selon Article ETI-1	Spiruline en paillettes
Selon Article ETI-1	Spiruline en comprimés

Ce document appartient à ECOCERT et doit être retourné sur demande. Seul l'original est valable